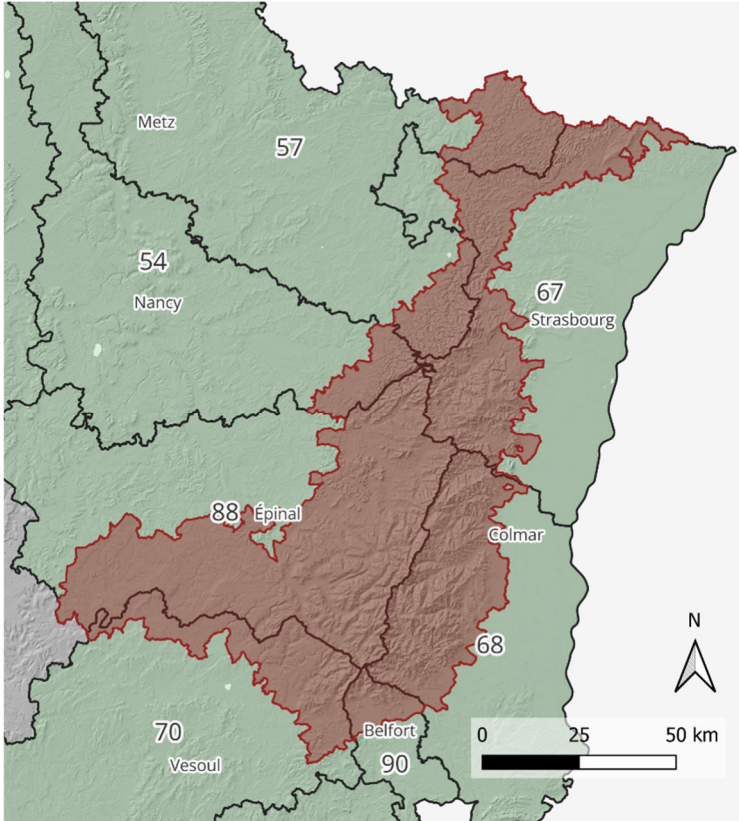


Bénéficiaires	Propriétaires fonciers privés, groupements fonciers ou sociétés possédant moins de 10 ha d'un seul tenant
Eligibilité	Sont éligibles les investissements de plantation en ligne (densité spécifique allant de 1200 à 2000 plants / ha) de sapins, épicéa, mélèze, pins, douglas, cèdre de l'Atlas sur des surfaces de 0,5 à 4 ha avec des ilots d'au moins 0,5 ha) : - Achat et mise en place des plants Il doit s'agir de reconstitution en plein ou en mélange, hors boisement de terres agricoles.
Zonage	Massif Vosgien (Lorraine, Alsace, Franche-Comté) ou dans la Vôge 
Autres critères	Il est nécessaire de : - Posséder un document de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS+) ou avoir adhéré à un système de certification (PEFC, ...) - Entretenir la plantation aidée, pendant un minimum de 5 ans et en assurer la pérennité - Accepter une visite de terrain en amont de la décision et un contrôle d'exécution des travaux durant 5 ans - Les plants utilisés doivent être issus de pépinières forestières agréées et conformes aux arrêtés régionaux de provenance - Le propriétaire s'engage à s'assurer qu'aucune réglementation n'interdise le reboisement projeté.

Financement	Aide directe forfaitaire de 750 à 2250 €/hectare en fonction des caractéristiques du chantier.
Financeurs	Un ensemble de professionnels constitué de gestionnaires forestiers, pépiniéristes et industries de 1 ^{ère} transformation du Massif des Vosges.
Porteurs du projet	CNPF Grand Est, FIBOIS Grand Est
Lien utile	https://fibois-grandest.com/fonds-aide-reconstitution-ressource-resineuse-fa3r/
Contact	quentin.lallemand@fibois-grandest.com